

Maisons-Alfort, le 12 août 2014

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relatif à la demande de changement de nom de la matière fertilisante GLYMOGEL en MYCOVAM

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier, déposé par VALORHIZ, relatif à une demande de changement de nom de la matière fertilisante GLOMYGEL en MYCOVAM.

Considérant que la préparation GLOMYGEL dispose d'une autorisation de mise sur le marché, n°1120006, en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2023 ;

Considérant la fourniture des documents administratifs nécessaires au traitement de la demande ;

L'Anses émet un avis favorable à la demande de changement de nom de la matière fertilisante GLOMYGEL en MYCOVAM (n° homologation : 1120006), présentée par VALORHIZ.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : MYCOVAM, FCHS